



Validation de devis en ligne

Par **anthony575757**, le **02/11/2015 à 22:19**

Bonjour à tous!rnrnVoilà, avec un ami nous souhaitons créer un outil permettant à des auto-entrepreneurs de faire valider un devis par un client directement en ligne. rnrnJe me suis renseigné et à parement cela est possible, mai une question reste en suspend. rnrnDans le cas ou le client qui valide le devis est un particulier, doit-on faire apparaître les mentions relative au droit de rétractation, alors qu'il s'agit seulement d'une validation de devis et non d'une vente type e-commerce?rnrnEt si oui, doit t'on faire apparaître ces détails dans les CGV de l'auto-entrepreneur ou simplement en bas de la page de validation? rnrnMerci d'avance de votre aide car je m'arrache les cheveux à force de chercher une solution compréhensible ^^

Par **moisse**, le **03/11/2015 à 08:26**

La validation du devis correspond à un bon de commande.rnLe droit de rétractation s'applique donc, avec les limites habituelles prévues pour la vente de biens ou services.